



EIRL GRINFAN FABIEN CVC 46

878 ROUTE DU VIGNOBLE
46140 - DOUELLE
FRANCE
Port. : 0681947078
Email : fabien.grinfan-cvc46@orange.fr

FG-ELEC

357 chemin du mas de garrit
46150 CRAYSSAC
Tel 1 : 0633133338
Email : flo.girard46093@gmail.com

Facture

N° : FAC00000727
Date : 06/03/2024
N° client : CLT00000273

Réf. : MISE EN SERVICE

CLIMATISATION GREE A FLOTTE 46090 PRADINES

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
MISE EN SERVICE POMPE A CHALEUR AIR/AIR MONO-SPLIT MARQUE: GREE MODÈLE: MONO SPLIT REF GROUPE EXTÉRIEUR: GWH09AFC-K6DNA2F/0 NUMÉRO DE SÉRIE: 63249902287 UNITÉ INTÉRIEURE MODÈLE:GWH09ACC-K6DNA1F/I NUMÉRO DE SÉRIE: SUIVANT LES PRÉCONISATIONS DU CONSTRUCTEUR RACCORDEMENT LIAISONS FRIGOS CHASSE A L'AZOTE , -MISE SOUS PRESSION D'AZOTE + RECHERCHE FUITE (1000 BULLES) TIRAGE AU VIDE MISE SOUS GAZ CONTRÔLE D'ETANCHEITE A L'AIDE DU DÉTECTEUR ELECTRONIQUE ESSAIS DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF	1,00	Pièce	220,00 €	220,00 €	20,00%

DEVIS GRATUIT ET ESTIMATIF
ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE N°2201BTPA2200098



Facture

N° : FAC00000727
Date : 06/03/2024
N° client : CLT00000273

878 ROUTE DU VIGNOBLE
46140 - DOUELLE
FRANCE
Port. : 0681947078
Email : fabien.grinfan-cvc46@orange.fr

357 chemin du mas de garrit
46150 CRAYSSAC
Tel 1 : 0633133338
Email : flo.girard46093@gmail.com

Détail de la TVA				Total HT220,00 €	
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA44,00 €	
Normale	220,00 €	20,00%	44,00 €	Total TTC264,00 €	
Règlement	Chèque				
Echéance(s)	264,00 € au 30/04/2024				
Coordonnées bancaires					
Nom	CREDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRENEES				
IBAN	FR7611206000940080171596650				
BIC	AGRIFRPP812				

Le montant total s'élève à deux cent soixante-quatre euros

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).

Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).